



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Appel à candidatures

### Circulations, un dispositif de résidence d'artistes soutenu par la DRAC Hauts-de-France

---

Mise en œuvre de résidences d'artistes  
au sein d'établissements de santé  
dans le cadre du programme Culture Santé Handicap

Proposition d'une résidence d'artiste lancée en direction d'un ou une artiste de cirque ou musicien, interrogeant le rapport au temps et l'expression des émotions, au bénéfice des publics et des professionnels de l'Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 pour une durée de 6 semaines.

---

**Pour en savoir plus sur les appels à candidatures du dispositif Circulations édition 2025-2026, rendez-vous le mardi 7 octobre de 10h à 12h en visio(inscription obligatoire avant le 6 octobre 12h).**

<https://forms.gle/MLrqAwKVBxTCnvrM7>

---

**Date limite de dépôt de candidatures : 2 novembre 2025 à 23h59**

*(aucun dossier ne sera accepté après cette date)*

## Qu'est-ce qu'une résidence Circulations ?

La présence artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels exerçant au sein d'établissements de santé et médico-sociaux des Hauts-de-France, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle implique une présence pleine et consécutive d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion), sur la base de 5 jours par semaine à temps plein, pendant 6 semaines. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité de l'établissement d'accueil.

### La résidence artistique :

Il s'agit, pour l'artiste, de s'engager dans une démarche donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

L'artiste s'appuie pour cela sur des formes de rencontres, d'interventions ou d'actions très variées se différenciant des traditionnels ateliers de pratique artistique. Elles sont entièrement consacrées aux professionnels, aux patients, aux résidents et usagers ainsi qu'aux familles et visiteurs.

Il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre pérenne : ce type de résidence ne se confond nullement avec une résidence de création. En revanche, les temps de mise en partage permettant de rendre visible le travail artistique mené au cours de la résidence sont encouragés.

La résidence prévoit enfin une présentation sensible de l'œuvre de l'artiste. Les établissements partenaires s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés en lieu dédié ou non.

### La résidence se décline en trois phases :

#### **1/ Immersion auprès des professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux**

Prévue en début de résidence, ou quelques semaines avant, et pouvant revêtir des formes de rencontres très variées, la période d'immersion permet à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste la manière, sensible et inventive, dont ils souhaitent faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est également à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appelle un geste artistique, tout en permettant à l'artiste, l'identification la plus précise possible du contexte d'exercice des professionnels associés et de leurs différents degrés d'implication possible.

Ce temps d'immersion peut être aussi un temps d'information-formation auprès des professionnels et permettre ainsi à l'artiste de se doter des repères et des points d'appui nécessaires.

#### **2/ Réalisation d'actions en direction des publics de l'établissement**

Ces actions, qui doivent être des gestes artistiques, sont issues de la démarche propre à l'artiste et sont destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles peuvent relever d'actions de médiation facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées par l'implication particulière des professionnels.

Elles peuvent prendre la forme d'actions de pratiques artistiques collectives ou participatives dont la finalité ne peut être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Elles permettent au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible du processus de création de l'artiste. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc. Ils peuvent se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

### **3/ Mise en partage**

Une séquence de mise en partage accessible à tous et permettant de rendre visible le travail artistique mené auprès et avec les publics au cours de la résidence peut être organisée à son issue. Elle peut être mise en place au sein de l'établissement ou en lien avec une structure partenaire.

## **Objet et enjeux**

Avec le soutien de la DRAC Hauts-de-France, le GROUPE EPHESE EEAP PROISY souhaite mettre en place une présence artistique.

Les objectifs de la résidence sont de :

- Apporter la culture et l'art auprès des personnes accompagnées (polyhandicap/ TSA) et leur famille,
- Permettre un espace d'expression et de bien être.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste ou une artiste professionnelle dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question de la temporalité et des moments suspendus.

Cette thématique a été imaginée par le comité de pilotage qui a conçu la résidence et en coordonne la mise en œuvre.

## **Éléments organisationnels et financiers**

La durée de la présence artistique est de 6 semaines à temps plein, à situer dans la période comprise entre janvier 2026 et décembre 2026.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la présence artistique.

Afin de piloter et de suivre la présence artistique sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage,
- un coordinateur général,
- des référents opérationnels situés au sein de chaque service/pôle d'accueil qui constituent l'instance de référence de l'artiste.

Leur identification est précisée en **annexe**.

La DRAC participe au financement de la résidence, à hauteur maximale de 9000 euros. Sa participation couvre principalement la rémunération de l'artiste et ne peut en aucun cas couvrir des frais liés au fonctionnement des établissements hospitaliers, médico-sociaux ou des structures partenaires.

La subvention est versée par la DRAC aux établissements sanitaires et médico-sociaux qui accueilleront la résidence artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 4 500 euros nets pour 6 semaines de résidence. Il est précisé que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 9 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget détaillant le montant des rémunérations (toutes charges comprises / coût total employeur). Ce montant sera complété d'une prise en charge par l'établissement des frais annexes détaillés ci-après.

L'établissement participe aux frais liés à la résidence, à hauteur de 3 000€ . Cette contribution peut notamment comprendre : l'hébergement de l'artiste, ses défraiements (repas et nuitées) et frais de déplacement, les frais relatifs à la réalisation des gestes artistiques (petits matériaux, fournitures, consommables...) ainsi que ceux relevant de la communication et/ou valorisation de la résidence mission. Cette participation aux frais liés à la résidence peut inclure la valorisation de temps de travail des équipes qui coordonnent la résidence au sein de l'établissement à hauteur de 1 000 euros coût employeur.

L'ensemble des éléments organisationnels et financiers sera repris dans une convention établie entre l'artiste et l'établissement. Un temps de travail spécifique sur cette convention sera proposé par le B.I.P Arts & Santé.

Un hébergement collectif peut être proposé : il permet l'accueil habituellement et ponctuellement de stagiaires et/ou de familles géographiquement éloignées. Il dispose au rez de chaussée, d'un couloir, d'une salle à manger, d'un salon, d'une cuisine ; à l'étage : de 3 chambres ( 2 chambres/ 2 lits et 1 chambre individuelle) et une salle de bain et toilettes.

Disposant d'une restauration, l'ensemble des repas peuvent être réservés au sein de l'établissement.

## **Contexte**

L'EEAP de PROISY est un établissement qui fait partie du GROUPE EPHESE, il est autorisé à accueillir 99 enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de polyhandicap ou présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme, âgés de 0 à 20 ans (actuellement 4 à 22 ans). Il accueille également 8 résidents adultes relevant d'une Maison d'Accueil Spécialisée sur une Unité Handicap Rare.

L'action médico-éducative menée par l'établissement tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets.

Elle repose sur une évaluation continue des besoins et des attentes des membres de tous les groupes sociaux concernés par son activité notamment les personnes handicapées et sur la mise à leur disposition de prestations permettant de répondre à l'obligation de moyens à laquelle est tenu l'établissement.

Elle est conduite dans le respect de l'égalité de dignité de tous les êtres humains avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun et en leur garantissant un accès équitable.

Les personnes accompagnées sont accueillies sur 10 unités de vie en fonction de leur âge, besoin, pathologie... Leur quotidien est associé à leur projet individuel d'accompagnement et en ce sens, peut être très varié : scolarisation, ateliers éducatifs divers (cheval, gym, danse adaptée, "patouille", massage, éveil sensoriel, snoezelen, balnéothérapie, atelier secrétariat...), toilette, repas, séance de rééducation ( kine, ergotherapeutes..).

## Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le **2 novembre à 23h59** :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique.

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 4 Mo) aux adresses suivantes :

[stephanie.laude@ephese02.fr](mailto:stephanie.laude@ephese02.fr)

[laetitia.prevost@culture.gouv.fr](mailto:laetitia.prevost@culture.gouv.fr)

[candidatures@bip-hdf.fr](mailto:candidatures@bip-hdf.fr)

Merci de préciser dans l'objet du mail : EEAP PROIS Y- AAC Circulations - 2025

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste dans le courant du mois de décembre 2025.

## Annexes

### **Composition du comité de pilotage**

- Mme LAUDE, Responsable de Site
- Mme KA, Educatrice
- M RICHOU, Educateur
- Mme DHUIEGE, Educatrice
- 2/3 représentants des personnes accompagnées
- 2/3 représentants des familles

En qualité de membres invités :

- Maëlle Bobet, conseillère action culturelle et territoriale en charge des affaires interministérielles à la DRAC Hauts-de-France.
- Marie Andreassian, coordination du B.I.P Arts & Santé Hauts-de-France.
- Sébastien Alexandre, chargé de projet du B.I.P Arts & Santé Hauts-de-France.